

Lettre ouverte du CIRC à la MILDT

Paris, le 25 mai 2008

Monsieur le président de la Mildt,

Constatant que les amateurs de cannabis sont fort nombreux, la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie a chargé l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies d'évaluer « la part de la production domestique de cannabis en France ».

Tenant compte uniquement de ceux qui cultivent pour leur usage personnel, l'OFDT estime que les cannabiculteurs sont environ 200 000, que la production s'élève à 32 tonnes, que 11, 5 % de l'herbe fumée est française, que son taux de THC avoisine les 8 %... Bref, qu'en France comme dans tous les pays d'Europe, la culture domestique du cannabis est en pleine expansion.

En incitant à ses risques et périls (le verbe est employé sciemment) les amateurs à cultiver leur jardin, donc à enfreindre la loi en revendiquant un acte de désobéissance civile, le Collectif d'Information et de Recherche Cannabique a contribué à l'essor de l'auto-production, mais c'est avant tout la prohibition et son cortège d'effets pervers qui poussent l'amateur éclairé à faire pousser son *herbe*.

En effet, privilégier l'auto-culture, c'est militer paradoxalement pour sa bonne santé car, qu'il s'agisse du *Shit* ou de la *Beuh*, ils sont souvent coupés avec des produits nocifs pour l'organisme. Cultiver son jardin, c'est aussi lutter contre le crime organisé en refusant de donner son argent à des trafiquants. Enfin, le cannabiculteur ne risque plus de se voir proposer d'autres drogues par des dealers peu scrupuleux et ne risque plus de se faire alpaguer au détour d'une rue par des policiers sommés de faire du chiffre.

Dans son nouveau plan antidrogue à paraître en juin 2008, la MILDT a l'intention de consacrer un chapitre à l'auto-production.

Après avoir rappelé que la loi prévoit pour production de stupéfiants des peines pouvant aller jusqu'à la réclusion criminelle à perpétuité et 7 500 000 euros d'amende, la MILDT exigera-t-elle des forces de police qu'elles traquent les jardiniers en herbe à la campagne comme à la ville ?

Le cannabis n'est pas anodin, nous en sommes bien conscients, mais de toutes les drogues disponibles licites ou illicites, elle reste une des moins nocive sanitaire et une des plus acceptable socialement. Est-ce un hasard si les différents rapports gouvernementaux, du rapport Pelletier en 1978 au rapport Roques en 1998 en passant par le rapport Henrion en 1995, recommandent unanimement sa dépénalisation, voire sa légalisation ?

S'en prendre aux cultivateurs en herbe, faire croire qu'ils sont une menace pour la société et les contraindre à s'approvisionner sur le marché noir avec tous les désagréments que nous avons décrits ci-dessus, c'est cautionner l'économie informelle et transformer en délinquants des gens ordinaires... Des citoyens dont le seul tort est d'apprécier les effets du cannabis que certains utilisent pour ses propriétés thérapeutiques, lesquelles sont reconnues et acceptées par de nombreux pays européens et par une quinzaine d'États en Amérique du Nord.

Le CIRC invite donc la MILDT et tous les ministères concernés par la politique des drogues à adopter une solution pragmatique. Il ne vous coûterait rien d'autoriser la culture de quelques pieds de cannabis pour usage personnel... Rien qu'un peu de courage politique et de réalisme car il est aisé de démontrer les avantages que la société tirerait d'une telle mesure tant sur le plan social que sur le plan sanitaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses et cannabiques salutations.

Le CIRC